

Image not found or type unknown



Mise en demeure de paiement suite malfaçons

Par **cassepaslatete**, le **06/09/2008** à **15:22**

J'ai fait réaliser l'enduit monocouche de ma maison par un professionnel. Suite aux travaux, j'ai posé 8 réserves sur le constat de réception de chantier. Ces réserves ne sont pas levées, l'entreprise m'a seulement fait des propositions de "rattrapage des défauts" que j'ai refusé par lettre AR. Suite à cela, j'ai reçu une mise en demeure de payer le solde du montant des travaux (soit 3946 euros sur 6000 au total). J'ai peur de payer et de ne plus jamais entendre parler de cette entreprise. Que dois je faire? Et comment prouver ma bonne volonté de paiement? rnRq :Constat de réception des travaux signé le 02/05/2007 .rnMerci pour vos conseils